

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1970 B 00344

Numéro SIREN : 070 503 446

Nom ou dénomination : LES TELEPHERIQUES DES SEPT LAUX - T 7 L

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001562

Désignation de l'entreprise : SEMT7L		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise LES SEPT LACS FRAPOUILLET		Durée de l'exercice précédent* 10	
Numéro SIRET* 0 7 0 5 0 3 4 4 6 0 0 0 3 4		Néant ☐	

		Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 1 8		N-1 13 0 0 9 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de développement *	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF				
Fonds commercial (1)	AH	12 500	AI	12 500	12 500
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	20 162	AS	9 442	10 720
Autres immobilisations corporelles	AT	100 200	AU	6 429	93 771
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD	5 702	BE	5 702	5 702
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH	5 700	BI	5 700	5 700
TOTAL (II)	BJ	144 263	BK	15 871	128 392
Matières premières, approvisionnements	BL	119 463	BM	119 463	2 293
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	471 836	BY	11 821	460 015
Autres créances (3)	BZ	686 027	CA	686 027	17 224
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités	CF	5 727 684	CG	5 727 684	600 025
Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 012	CI	27 012	2 565
TOTAL (III)	CJ	7 032 021	CK	11 821	7 020 201
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 176 284	IA	27 692	7 148 593
Reverts : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Information

Désignation de l'entreprise : <u>SEMT7L</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 38 247.....)			DA	38 247	38 247
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	9 879	9 879
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	612 981	605 494
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	800 731	7 487
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 461 839	661 108
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	30 000	
	Provisions pour charges			DQ	530 692	
	TOTAL (III)			DR	560 692	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	588	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	355 981	48 668
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 182 418	26 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 332 322	4 086
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	254 752	
	TOTAL (IV)			EC	5 126 062	79 240
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 148 593	740 348	
RENNVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 126 062	79 240
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SEMT71		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD		FE		FF		
		FG	9 107 849	FH		FI	9 107 849	103 794
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 107 849	FK		FL	9 107 849	103 794
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	25 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	102 909	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	152
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 235 761	103 946
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	995 635	12 341
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(117 170)	2 017
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 166 985	72 971
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	510 064	8 465
	Salaires et traitements*					FY	2 090 189	
	Charges sociales (10)					FZ	718 373	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	7 533	1 223
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	11 821		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	37 507		
	Autres charges (12)					GE	2 671 911	151
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 092 845	97 168
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 142 915	6 778
opérations et travaux	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	9 029	709	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	9 029	709	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	9 029	709	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 151 944	7 487	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT Informations

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Page 29

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SEMT7LNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 131		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 131		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 131		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	354 344		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 247 921	104 655	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 447 189	97 168	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	800 731	7 487	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY			
		IG			
	(3) Dont {	HP	1 225		
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	61 999		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 671 585		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS				3 131	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT Informations

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
Informations complémentaires (CICE)	6
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Fonds commercial	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	10
Titres immobilisés	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Dépréciation des stocks et en cours	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	10
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	12
Engagement en matière de pensions et retraites	12
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	12
Résultats financiers des cinq derniers exercices	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 148 592.69 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 107 848.51 Euros et dégageant un bénéfice de 800 731.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La convention de délégation de service public sous forme de régie intéressée, signée le 6 décembre 2007, par laquelle le SIVOM DE LA STATION DES 7 LAUX confiait à la SEM T7L l'exploitation du domaine skiable en hiver et en été pour une durée de dix ans soit jusqu'au 30 novembre 2017, a été résiliée par anticipation en date du 01/10/2017.

Un nouveau contrat de délégation de service public sous forme de convention d'affermage avec clause concessive pour l'exploitation du domaine skiable de la station des 7 Laux a été établi entre le SIVOM DE LA STATION DES 7 LAUX et la SEM T7L à effet du même jour soit le 01/10/2017 pour une durée de 25 ans. Suite au transfert des compétences du SIVOM DE LA STATION DES 7 LAUX, la Communauté de Communes Le Grésivaudan s'est substitué au SIVOM dans sa qualité de concédant de la convention d'affermage.

Le 22/12/2017 une convention d'exploitation de la luge d'une durée d'un an a été signée entre la Communauté de communes Le Grésivaudan et la SEMT7L

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 10/5/2017 a décidé le changement de la date de fin d'exercice du 30 Novembre au 30 Septembre. Le présent exercice a donc une durée de 12 mois pour 10 mois l'exercice précédent

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 96 671 €.

Il comprend pour la période du 1/1/2018 au 30/09/2018 une provision d'un montant de 73 894 €, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 96 671 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	96 671
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	96 671

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 500		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 231		6 931
Matériel de transport			95 321
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 159		3 720
TOTAL	14 390		105 971
Autres titres immobilisés	5 702		
Prêts, autres immobilisations financières	5 700		
TOTAL	11 402		
TOTAL GENERAL	38 292		105 971

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 500	12 500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 162	20 162
Matériel de transport			95 321	95 321
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 879	4 879
TOTAL			120 361	120 361
Autres titres immobilisés			5 702	5 702
Prêts, autres immobilisations financières			5 700	5 700
TOTAL			11 402	11 402
TOTAL GENERAL			144 263	144 263

Les investissements de l'exercice réalisés au titre de l'ilot concessif se sont élevés à 105 971 €.

Le montant des investissements de l'ilot concessif au 30/09/2018 s'élève au même montant.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 179	2 263		9 442
Matériel de transport		4 321		4 321
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 159	949		2 108
TOTAL	8 338	7 533		15 871
TOTAL GENERAL	8 338	7 533		15 871

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus	2 263				
Matériel de transport	4 321				
Matériel de bureau informatique mobilier	949				
TOTAL	7 533				
TOTAL GENERAL	7 533				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		30 000			30 000
Pensions et obligations similaires		571 602	40 910		530 692
TOTAL		601 602	40 910		560 692

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		11 821			11 821
TOTAL		11 821			11 821
TOTAL GENERAL		613 423	40 910		572 513
Dont dotations et reprises d'exploitation		49 328	40 910		

Le montant des provisions correspondant à la reprise des engagements de l'exploitation
en régie intéressée s'élève à 564 095 €

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 700		5 700
Clients douteux ou litigieux	13 003	0	13 003
Autres créances clients	458 833	458 833	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	570	570	
Taxe sur la valeur ajoutée	579 284	579 284	
Divers état et autres collectivités publiques	73 894		73 894
Débiteurs divers	32 279	32 279	
Charges constatées d'avance	27 012	27 012	
TOTAL	1 190 574	1 097 977	92 597

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	588	588		
Fournisseurs et comptes rattachés	355 981	355 981		
Personnel et comptes rattachés	469 834	469 834		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	182 823	182 823		
Impôts sur les bénéfices	331 567	331 567		
Taxe sur la valeur ajoutée	73 471	73 471		
Autres impôts taxes et assimilés	124 723	124 723		
Autres dettes	3 332 322	3 332 322		
Produits constatés d'avance	254 752	254 752		
TOTAL	5 126 062	5 126 062		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0.3674	104 102			104 102

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE SPA	12 500			12 500	
Total	12 500			12 500	

Le fonds de commerce est comptabilisé à sa valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel SPA	linéaire	5 à 10 ans
Agencements et aménagements	linéaire	9 ans
Matériel informatique	linéaire	3 ans
Mat.d'exploitation des pistes	linéaire	5 ans
Materiel de transport	linéaire	5 ans
Matériel caisses	linéaire	2 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et fournitures ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 620
Autres créances	73 894
Disponibilités	1 315
Total	79 830

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	588
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 070
Dettes fiscales et sociales	723 285
Total	925 943

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 012
Total	27 012
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	254 752
Total	254 752

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge a été comptabilisée elle s'élève à 530 692 € à la date de fin de cet exercice.

Elle comprend les salariés permanents et saisonniers.

Le calcul tient compte d'un turn over faible, de la table de mortalité homme/femme Insee 2014 et d'un taux d'actualisation de 1.54%

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Divers produits	3 131	
Total	3 131	

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art R 225-102)

	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	38 247	38 247	38 247	38 247	38 247
Nbre des actions ordinaires existantes	104 102	104 102	104 102	104 102	104 102
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	162 134	144 276	129 616	103 794	9 107 849
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 118 -	35 879	20 232	8 710	1 171 026
Impôts sur les bénéfices					354 344
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 156	19 114	11 393	7 487	800 731
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.10 -	0.34	0.19	0.08	7.85
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.14	0.18	0.11	0.07	7.69
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					55
Montant de la masse salariale de l'exercice					2 090 189
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					718 373

**SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DES TELEPHERIQUES
DES SEPT LAUX**

**Société Anonyme
au capital de 38 247,30 euros
Siège social : Prapoutel - Les Adrets
38190 LES ADRETS
070 503 446 RCS GRENOBLE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JANVIER 2019**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 800 731,44 euros de la manière suivante :

- au compte « Autres réserves », ci 800 731,44 euros
qui se trouve ainsi porté à 1 413 712,49 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 janvier 2018

Cette résolution est *acceptée à l'unanimité*

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration





KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site Internet : www.kpmg.fr

Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2018

Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux

Prapoutel - 38190 Les Adrets

Ce rapport contient 18 pages

Référence : E.1.1.1



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site Internet : www.kpmg.fr

Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux

Siège social : Prapoutel - 38190 Les Adrets
Capital social : € 38.247,30

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'assemblée générale de la société Téléphériques des Sept Laux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Téléphériques des Sept Laux relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le nouveau contrat de délégation de service public.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provision retraite :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les charges relatifs aux indemnités de départ en retraite, tels que décrits dans les notes « Etat des provisions » et « Engagement en matière de pensions et retraites » de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles



Société Anonyme d'Economie Mixte des Téléphériques des Sept Laux
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
2 janvier 2019

de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 2 janvier 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Jean Marc Baumann
Associé